



PROGRAMME DE FORMATION

Animateur prévention

Objectifs

Organiser et animer, en lien avec la direction, la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise ou de son établissement.

Analyser les risques professionnels d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'améliorations

Public concerné et pré requis

Salariés en charge de la gestion de la santé et la sécurité des salariés.

Le salarié pourra, selon l'article art. L. 4644-1 et R. 4644-1 du code du travail, être le salarié désigné compétent comme l'oblige la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011, entrée en vigueur en juillet 2012.

Acquérir les « bases en prévention des Risques Professionnels » proposée en autoformation en ligne par l'INRS

Documents délivrés

Support Sincéo

ED INRS

Modes pédagogiques

Périodes en formation présentielle basées sur des mises en situation, échanges et exposés didactiques.

Périodes d'application en entreprise.

Compétences visées et contenu

- * Les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son entreprise.
- * Réaliser un diagnostic de la gestion de la santé et de la sécurité dans son entreprise.
- * Projet de prévention des risques professionnels.
- * Les différents acteurs internes et externes.
- * Les différents leviers de mobilisation.
- * Réunions d'informations et de sensibilisation
- * Analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles
- * Outil d'analyse d'une situation de travail
- * Document unique d'évaluation des risques professionnels
- * Plan d'actions d'améliorations des conditions de travail
- * Gestion des indicateurs de performances santé et sécurité au travail

Dispositif et suivi d'évaluation

Évaluation formative, les participants se voient délivrer une attestation de formation.



Max. 10
personnes



Formateur
certifié



42 heures
+ 3,5 heures



Autant jugé
que nécessaire